



RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 01206

Numéro SIREN : 450 143 722

Nom ou dénomination : 6 NERGY

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2017 sous le numéro de dépôt B2017/014977

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/014977**
n°de gestion : **2003B01206**
n°SIREN : **450 143 722 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 03/10/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

6 NERGY - Société par actions simplifiée
6 rue de L'europe 38640 Claix -FRANCE-

date de clôture : 31/03/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1325427

Désignation de l'entreprise SAS 6 NERGY Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 Rue de l'Europe 38640 CLAIX

Numéro SIRET * 4 5 0 1 4 3 7 2 2 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 3 2 0 1 7</u>	<u>3 1 0 3 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	333 605	333 605
Total I (5)		044	048	333 605	333 605
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	072	074		
	Autres * (3)	080	082	45 000	45 000
	Valeurs mobilières de placement	084	086	43 554	15 241
	Disponibilités	092	094		
	Charges constatées d'avance *	096	098	88 554	60 241
	Total II	110	112	422 159	393 846
Total général (I+II)					
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		63 869	63 869
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		5 400	5 400
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'abattement sur les plus-values de cession d'actifs) *	131		245 353	211 243
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		65 002	71 910
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		379 624	352 422
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		2 100	990
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	40 432	40 435	40 434
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		42 535	41 424
Total général (I + II + III)		180		422 159	393 846
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

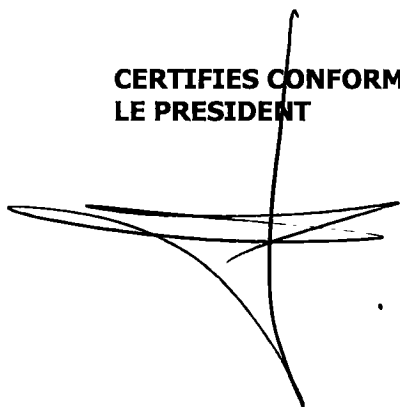
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 6 NERGY		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le							Néant		*				
A - RÉSULTAT COMPTABLE						13 1 0 3 2 0 1 7							13 1 0 3 2 0 1 6													
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210																				
	Production vendue	biens			215		214																			
		services *			217		218																			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222																				
	Production immobilisée *					224																				
	Subventions d'exploitation reçues					226																				
	Autres produits					230																				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232																				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234																				
	Variation de stock (marchandises) *					236																				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238																				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240																				
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)					242	5 588							3 602												
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 690)					244	690							688												
	Rémunérations du personnel *					250																				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252																				
	Dotations aux amortissements *					254																				
	Dotations aux provisions					256																				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262															0					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																						
Total des charges d'exploitation (II)					264	6 278							4 290													
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	(6 278)							(4 290)													
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	71 280							76 544												
	Produits exceptionnels (IV)					290																				
	Charges financières (V)					294								344												
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300																				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306																				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	65 002							71 910													
B - RÉSULTAT FISCAL					312	65 002							314													
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316																				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318																				
	Provisions non déductibles *					322																				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324																				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330																	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998																				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999																				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997																				
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342												
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990															
Décret ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Crédance due au report en arrière du déficit	346					350	66 861												
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655																					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	Bénéfice col. 1							354							1 859						
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356																				
	Déficits antérieurs reportables : * 4.4...2.4 ont imputés sur le résultat :													360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					370	Bénéfice col. 1							372							1 859						

6 NERGY
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 6 Rue de l'Europe, 38640 CLAIX
450 143 722 RCS GRENOBLE

BILAN, COMPTE DE RESULTAT
ET ANNEXE AU 31 MARS 2017

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long vertical stroke, positioned below the text 'LE PRESIDENT'.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 422 159.02 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 65 002.12 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2016 au 31/03/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	333 605		
TOTAL	333 605		
TOTAL GENERAL	333 605		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			333 605	333 605
TOTAL			333 605	333 605
TOTAL GENERAL			333 605	333 605

Etat des amortissements

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 100	2 100		
Groupe et associés	40 435	40 435		
TOTAL	42 535	42 535		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	100.0000	540			540

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 100
Total	2 100

ANNEXE

Exercice du 01/04/2016 au 31/03/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art L 233-15, PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - françaises - Participations non reprises en A	1 000 000	11 097 813	7.82	333 605	333 605			32 865 857	2 344 570	70 380

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Permanence ou changement de méthodes	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Etat des échéances des créances et des dettes	7
Composition du capital social	7
Titres immobilisés	7
Charges à payer	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	9

NA = Non Applicable NS = Non significative

6 NERGY
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 6 Rue de l'Europe, 38640 CLAIX
450 143 722 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2017 EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017 AFFECTATION DU RESULTAT PROPOSEE ET VOTEE

DEUXIEME RESOLUTION

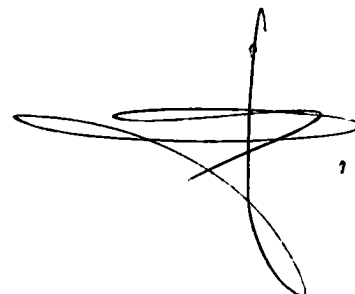
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 65 002,12 euros de la manière suivante :

A titre de dividendes, la somme globale de 37 800,00 euros
Soit 70,00 euros par action

Le solde, soit la somme de27 202,12 euros
En totalité à la réserve facultative dont le solde créditeur est
ainsi porté à la somme de 272 554,84 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 8 octobre 2017.

Dividende par action distribué par l'assemblée générale annuelle au titre des trois exercices précédents			
Exercice	2014	2015	2016
Catégorie d'actions (1)	« O »	« O »	« O »
Revenu BRUT éligible à la réfaction de 40 % (2)	70,00 €	70,00 €	70,00 €
Revenu BRUT non éligible à la réfaction de 40 % (2)	-	-	-
(1) « O » = ordinaires			
(2) bénéficiaires soumis à l'impôt sur le revenu – article 158-3-2° du CGI			





EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS 6 NERGY

6, rue de l'Europe
38640 CLAIX

RCS GRENOBLE 450 143 722

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- 31 MARS 2017 -

SAS 6 NERGY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017 sur :

- * le contrôle des comptes annuels de la **SAS 6 NERGY**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- * la justification de nos appréciations,
- * les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 333 605 euros. L'annexe précise dans le paragraphe « Titres immobilisés » les méthodes d'évaluation et les modalités de dépréciation des titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent cette valeur actuelle et n'ont pas révélé d'éléments de nature à remettre en cause l'évaluation des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Grenoble, le 15 septembre 2017

Le Commissaire aux Comptes

B2A



Gilles BOURGUIGNON